

Ayez le réflexe « commerce » !

Dans la vie communale, un certain nombre d'événements impactent directement ou indirectement la vie du commerce. Ces événements nécessiteront une concertation avec les commerçants/artisans en vue de favoriser le fonctionnement de leurs activités et la satisfaction des habitants.

Voici les cas les plus fréquents :

LES ÉVÉNEMENTS	VEILLER À
Travaux de voirie	Accessibilité aux commerces (clientèle, livraisons) Maintien de stationnement disponible
Travaux de réaménagement du centre bourg	Accessibilité aux commerces (clientèle, livraisons) Maintien de stationnement disponible Mise en place d'une signalétique spécifique (commerces, circulation, stationnement...) pendant les travaux
Modification du mobilier urbain	Mise en place d'une signalétique spécifique pour les commerces/artisans
Élaboration ou modification du PLU	Détermination de zonages spécifiques commerce (périmètre de droit de préemption urbain, interdiction de changement de destination...) Règles de stationnement Accessibilité aux commerces Préserver les capacités d'extension des activités
Modification du plan de circulation / modification des infrastructures routières	Préserver les flux de circulation et le stationnement Visibilité des enseignes et des vitrines Accessibilité pour les livraisons
Règlement de publicité	Visibilité des enseignes Signalétique (en cas de suppression de pré-enseignes) Stop trottoir
Modification des règles de stationnement	Capacités suffisantes pour les commerces Signalétique des parkings
Animations et événements communaux	Implication des commerçants/artisans
Décision de création d'habitat supplémentaire	Adaptation de la nature et du nombre de commerces nécessaires aux habitants Favoriser les circulations vers les commerces (modes doux notamment)
Implantation de nouveaux équipements sportifs, culturels, scolaires et médicaux	Utiliser ces équipements comme générateurs de flux utiles aux commerces existants Création de nouveaux emplacements commerciaux potentiels

Contacts